

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **7 (1889)**

Heft 112

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 24. Juni — Berne, le 24 Juin — Berna, li 24 Giugno

6 Uhr Nachmittags

6 heures après-midi

6 pomeridiane

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 6. (halb. Fr. 3). — Abonnements nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblatts* in Bern entgegen. **Abonnement annuel Fr. 6. (Fr. 3 pour six mois).** — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berna. **Prezzo delle associazioni Fr. 6. (Fr. 3 per semestre).** — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

Allfällige Reklamationen, zu denen die Expedition des Blattes Veranlassung geben könnte, sind bei der Redaktion anzubringen. — Les réclamations auxquelles pourrait donner lieu l'expédition de la feuille doivent être adressées à la rédaction. — *I reclami cui potrebbe dar luogo la spedizione del foglio, devono essere indirizzati alla redazione.*

Inhalt. — Sommaire. — Contenuto.

Amtlicher Theil. Partie officielle: Handelsregister, Registre du commerce. — Emissionsbanken. Banques d'émission: Monats-Bilanz vom 31. Mai. Bilan mensuel du 31 mai. General-Monats-Bilanz vom 31. Mai 1889. Bilan général mensuel du 31 mai 1889. — Muster und Modelle. Dessins et modèles: Buntgewobene Baumwollwaaren; Mosaikplatten; Bonbons au sucre; Chirurgische Instrumente; Rohwerke (Eblanches et Finissages) für Uhren; Spielkarten; Capes de cheminées; Stickereien; Mouvements de montres; Stühle; Blattstichweberei; Fonds de boites de montres; Bonbons caramélés.

Nichtamtlicher Theil. Partie non officielle: Ausstellungen: Internationale Gartenbau-Ausstellung in Genf. — Verschiedenes. Divers: Schiffbruch. Naufrage.

Amtlicher Theil. — Partie officielle. Parte ufficiale.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

Bureau Goßau.

1889. 19. Juni. Die Firma **Siegenthaler-Zulauf** in Goßau (S. H. A. B. 1883, Nr. 26, pag. 193) ertheilt dem bisherigen Geschäftsantheilhaber Carl Siegenthaler von Langnau, in Goßau, das Recht, die bis anhin von Peter Siegenthaler allein geführte Firmaunterschrift ebenfalls zu führen.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia

Registerbezirk Aarau.

1889. 17. Juni. Unter dem Namen **Schweiz. gemeinnütziger Frauenverein** gründet sich mit dem rechtlichen Domizil in Aarau ein Verein, welcher bezweckt, alle jene gemeinnützigen Bestrebungen zu unterstützen, anzuregen oder durchzuführen, welche in dem Wirkungskreis der Frauen liegen. Die Vereinsstatuten sind unterm 22. April 1889 festgesetzt worden. Der Verein besteht aus Lokalvereinen und Einzelmitgliedern. Die Anmeldung zum Beitritt geschieht beim Centralvorstand. Lokalvereine haben an die Centralkasse 10 % der statutarischen Mitgliederbeiträge, die Einzelmitglieder einen Jahresbeitrag von Fr. 3 zu entrichten. Austrittsbegehren sind ebenfalls dem Centralvorstande schriftlich einzureichen. Der Verein wird nach außen vertreten durch den aus 11 Mitgliedern bestehenden Centralvorstand. Die rechtsverbindliche Unterschrift führen die Präsidentin und die Schriftführerin durch kollektive Zeichnung. Präsidentin ist: Frau Gertrud Villiger-Keller in Lenzburg; Schriftführerin: Frau Emma Boos-Jegher in Zürich. Für die Verbindlichkeiten des Vereins haftet nur dessen Vermögen.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau d'Avenches.

1889. 14. Juni. Par acte notarié Monney, à Avenches, le 25 mai 1889, il a été fondé, sous la dénomination **Société de laiterie de Chabrey**, une association ayant pour but la mise en commun du lait des vaches des sociétaires pour sa vente ou sa fabrication. Son siège est Chabrey et sa durée illimitée. Elle n'a pas encore de fonds social, mais il sera formé par des cotisations annuelles dont la valeur sera fixée chaque année. Chaque propriétaire de vaches peut entrer dans la société, s'il est agréé par la majorité des membres présents à la séance et s'il paie la finance fixée par l'assemblée générale dans sa première séance de l'année. La sortie de la société a lieu: a. par la démission; b. par l'expulsion; dans ces deux cas les droits des démissionnaires ou expulsés sont perdus pour eux. En cas de mort d'un associé, ses droits passent à un seul de ses héritiers. La société est administrée par l'assemblée générale qui nomme son comité. L'assemblée générale est composée de tous les sociétaires. Le comité est composé de cinq membres qui choisissent leur président, leur caissier et leur secrétaire; il administre la société. La commission de vérification des comptes est composée de trois membres qui auront eu le plus de voix après les membres du comité. Les engagements financiers seront signés collectivement par le président et le secrétaire. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité. En cas de dissolution de l'association, les immeubles seront vendus et leur produit servira à payer

les dettes de la société; le bénéfice, s'il y en a, sera réparti entre tous les membres réguliers de la société. Les présents statuts ne pourront être révisés que sur la demande des deux tiers des membres de l'association. Les membres du comité actuels sont: Abram-Victor Christinat, président; Henri, fils de feu François Christinat, vice-président; François-Joseph Christinat, secrétaire; Jean, fils de feu Jean-Samuel Christinat; Jean-Abram Vessaz, feu Abram-Frédéric, charron, tous de Chabrey, leur domicile.

Bureau de Château-d'Oex (district du Pays-d'Enhaut).

17. Juni. Le chef de la maison **Anna Lenoir**, à Rossinière, est Anna Lenoir, de Rossinière, y demeurant. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, étoffes, toiles, etc.

18. Juni. Le chef de la maison **Christian Moser**, à Rossinière, est Christian Moser, de Grindelwald, domicilié à Rossinière. Genre de commerce: Atelier de chaussures.

18. Juni. Le chef de la maison **Martin Henri**, à Rossinière, est Henri Martin, de Rossinière, y demeurant. Genre de commerce: Auberge (Au tambour).

18. Juni. Le chef de la maison **Jules Pilet**, à Rossinière, est Jules Pilet, de Rossinière, y domicilié. Genre de commerce: Boulangerie, épicerie.

18. Juni. Le chef de la maison **Sophie Henchoz-Pilet**, à Rossinière, est Sophie Henchoz-Pilet, de Rossinière, y demeurant. Genre de commerce: Boulangerie.

18. Juni. Le chef de la maison **Aimé Louis Henchoz**, à Rossinière, est Aimé-Louis Henchoz, de Rossinière, y demeurant. Genre de commerce: Boulangerie, épicerie.

Bureau de Lausanne.

19. Juni. La raison **Jenny Waibel**, à Lausanne, boucherie (F. o. s. du c. du 8 janvier 1889), est éteinte ensuite de renonciation de la titulaire.

Bureau de Nyon.

18. Juni. La raison **Ami Durand**, à Nyon, inscrite le 6 mars 1883 et publiée le 14 mars 1883 (F. o. s. du c., n° 37, II^e partie, page 283), est éteinte ensuite du décès du titulaire, survenu le 17 juillet 1888. La maison est continuée, dès le 1^{er} août 1888, par les deux enfants du défunt qui sont: François-Ami Durand et Antoine-François Durand, ce dernier mineur représenté par son tuteur John Bohy, négociant, à Nyon, lesquels ont constitué entr'eux, sous la raison **Les Hoirs d'Ami Durand**, à Nyon, une société en nom collectif qui a repris la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de la maison « Ami Durand ». François-Ami Durand a seul la signature sociale. Genre de commerce: Ferblantiers-lampistes, huile et pétrole. Magasins: Rue de la Colombière, n° 100.

19. Juni. La raison **S. Leroy**, à Nyon, inscrite le 28 mars 1883 et publiée le 21 avril 1883 (F. o. s. du c., n° 59, II^e partie, page 465), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

20. Juni. La raison **François Nazare**, à Nyon, inscrite le 29 mars 1883 et publiée le 7 mai 1883 (F. o. s. du c., n° 65, II^e partie, page 521), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 1^{er} juillet 1888.

Bureau du Sentier (district de la Vallée).

18. Juni. La maison de commerce, inscrite le 21 mars 1883 sous le nom de **Veuve J. Berney**, à l'Orient-de-l'Orbe, est radiée pour cause de départ de la titulaire, dès le 1^{er} janvier 1889.

18. Juni. La maison de commerce **Jules Philippon**, au Brassus, inscrite le 20 mars 1883, est radiée d'office dès ce jour, cette raison ayant cessé d'être exploitée par le titulaire qui a quitté le district depuis plus d'une année.

18. Juni. Hector Golay, fils de Lindolphe, du Chenit, domicilié à l'Orient-de-l'Orbe, a fondé, dès ce jour, une maison de commerce sous la raison **Hector Golay**, à l'Orient-de-l'Orbe. Commerce de boulangerie.

Kanton Genéve — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1889. 18. Juni. La maison **Jules Boubier**, commerce d'épicerie en demigros, à Genève (F. o. s. du c. de 1886, page 116), anciennement: 16, Rue du Môle, actuellement 11, Boulevard James-Fazy, a donné, dès le 15 juin courant, procuration générale à Madame Boubier née Marie Pellarin, femme du titulaire, domiciliée à Genève.

